Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260209-030_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Audit : Gratification des agents de droit privé

Date de convocation :

27/01/2026

Membres en exercice :

35

Nombre de participants :

30

Nombre de votants :

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 09 FEVRIER 2026

N°030/2026

Le 09 février deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. BETRANCOURT Thierry, M. BLANCHARD Noël, M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, M. DEVERRE Philippe, Mme DREUX Christiane, Mme GAOUYER Christelle, Mme GOBBE Dorothée, M. GOURVEZ Jean-Yves, M. GUENNEGUES Jean-Luc, M. GUILLON Laurent, Mme JAMBOU Laura, M. KERNEIS Mickaël, M. KERSPERN Jean Claude, M. LARS Roger, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MOIGNE Yves, M. LE PAPE Henri, M. LE ROUX Hervé, M. LEBRUN Luc, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme MAUGEAIS Isabelle, M. MORVAN Henri, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PASQUALINI Marc, M. PRIGENT Pascal

Membres absents avec pouvoir :

M. BERTHELOT Patrick ayant donné pouvoir à M. CUSSET, Mme LE MONZE Fanchon ayant donné pouvoir à M. DEFLOU, Mme PORCHER Monique ayant donné pouvoir à M. LE ROUX, Mme VIGOUROUX Gaëlle ayant donné pouvoir à M. GUILLON

Membre absent et excusé :

Mme CALVEZ Michèle

M. LASSAGNE est désigné secrétaire de séance.

La Communauté de Communes mène depuis 2006 une démarche de management QSE (qualité, sécurité, environnement).

Après une suspension en 2023 à la suite du changement de poste de l'animateur QSSEE, la démarche a été relancée en 2025 avec l'arrivée d'une nouvelle responsable – animatrice QSSEE.

Un audit de certification a été mené du 1er au 4 décembre 2025 par Afnor Certification, avec des résultats positifs : 11 Points Fort (PF), 20 Pistes de Progrès (PP), 7 Points Sensibles (PS), 3 Non-conformités mineures (NC min) et 0 Non-conformité majeure (NC maj).

L'auditrice a donc émis un avis favorable à la certification des services Déchets, Piscine et des services supports de la Communauté de Communes pour les normes ISO 9001 (Qualité), 14001 (Environnement), 45001 (Santé et Sécurité au Travail) et 50001 (Energie (pour la piscine)).

Afin de remercier l'ensemble des agents qui participent à la qualité des services, le Président propose de verser à l'ensemble des agents une gratification d'un montant de 400 € bruts (Montant proratisé au temps de de travail). L'attribution de cette gratification doit être validée par délibération du conseil communautaire pour les agents de droit privé.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260209-030_2026-DE

Vu les conventions collectives :

- Convention collective nationale des espaces de loisirs, d'attractions et culturels du 5 janvier 1994, étendue par arrêté du 25 juillet 1994,
- Convention collective nationale des activités du déchet du 11 mai 2000, étendue par arrêté du 5 juillet 2001,
- Convention collective nationale des services d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000,
- Convention collective nationale des organismes de tourisme du 5 février 1996, étendue par arrêté du 6 décembre 1996,

Vu les audits de certification ISO 9001, 14001 et 45001 pour l'ensemble des services administratifs et supports, ainsi que pour les services déchets et piscine,

Vu l'audit de certification 50001 pour la piscine,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le versement d'une gratification d'un montant de 400 € bruts aux agents de droit privé (montant proratisé en fonction du temps de travail) sous condition de l'obtention des certifications mentionnées ci-dessus.

Affiché le : 11/02/2026

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime

Le Secrétaire,

Ludovic LASSAGNE